

N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 7 mai 2018

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 7 mai 2018, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Carole Bélanger, Claudette Martel, Jeannette Paré et Julie St-Gelais, conseillères, messieurs Gaston Dufour et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

2018-126

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit adopté l'ordre du jour.

2018-127

### **ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QU'**ayant reçu à l'avance une copie des procès-verbaux des séances du mois d'avril 2018; et.

**QUE** des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2018-128

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 soit accepté tel que présenté.

2018-129

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2018**

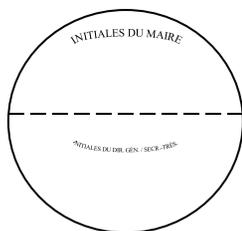
**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2018 soit accepté tel que présenté.

2018-130

### **DÉPÔT ET « APPROBATION » DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 PAR LES VÉRIFICATEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

**QUE** soit approuvé le rapport financier déposé par la firme Mallette pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

N° de résolution  
ou annotation  
2018-131

### **AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT PERSONNEL ENGAGÉ)**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la liste des comptes C.M. # 18-04 au montant de 200,739.21 \$ soit acceptée telle que présentée;

**QUE** la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

**QUE** soit approuvée la liste des chèques émis:

Municipalité:

	De	À	Montant
Chèques #	111269	11317	119,154.72 \$
Prélèvement #	1410	1437	37,806.50 \$
Dépôt salaire #	595070	595113	17,056.78 \$

2018-132

### **DON, SUBVENTION ET COMMANDITE**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soient effectués les dons, subventions ou commandites suivants :

Organisme	Description	Montant
Corps de Cadet 1497	Don	50.00 \$
Croix-rouge	Contribution	170.24 \$
Comité d'embellissement	Subvention annuelle	5,000.00 \$
Ruralité	Projet 1 é 8	8,037.48 \$
Terrain de balle	Subvention (sur présentation de facture)	5,000.00 \$
Festival Note en folie	Carte	35.00 \$
Sclérose en plaque	Gr. G. Harvey (don porte ouverte)	100.00 \$

2018-133

### **ADJUDICATION - VENTE POUR TAXES MRC**

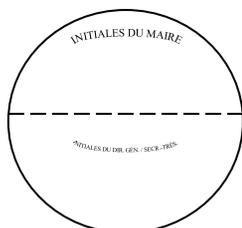
**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le directeur-général ou un son représentant de la municipalité soit autorisé à enchérir sur les propriétés de la municipalité qui ont été transmises à la MRC de Maria-Chapdelaine pour la vente pour non-paiement des taxes, afin de protéger les taxes dues à la municipalité, qui aura lieu au mois de 7 juin 2018.

2018-134

### **AVANCE DE FONDS - DESTINATION BORÉALE INC - ATTENTE DE SUBVENTION FIPN**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,**



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

### APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

**QUE** le conseil accepte d'effectuer une avance de fonds de 3,000.00 \$ au Groupe Destination Boréale afin de leur permettre d'effectuer le paiement de leurs activités courantes en attendant le remboursement de leur subvention obtenue dans les programme FIPN.

N° de résolution  
ou annotation

2018-135

### AVIS DE CORRECTION - RBQ - CPALC

#### IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

**QUE** des propotions soient demandées afin de de se conformer à l'avis de correction (1-4046913337-1) reçu de la Régie du bâtiment du Québec pour le Centre Plein Aar Lac des Coudes (2092, rang St-Joseph-Nord) en date du 23 avril 2018.

2018-136

### ADOPTION POLITIQUE - RALENTISSEUR (DOS D'ÂNE)

#### IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

**QUE** soit adoptée la poliltique concernant la Norme et procédure pour l'implantation de ralentisseurs (dos d'âne) - Mai 2018.

2018-137

### ACHAT - DE L'IMMEUBLE - 250, RUE PRINCIPALE - MICHEL ST-GELAIS

#### IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

**QUE** la municipalité de Girardville achète de monsieur Michel St-Gelais, un immeuble connu comme étant le lot P-24-6, rang V, canton Girard et portant le numéro d'immeuble 250, rue Principale à Girardville, au coût de 8,000 \$ plus les frais de notaires;

**QUE** monsieur Michel Perreault, maire, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

2018-138

### ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS - PAERRL

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 84,000 \$ \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

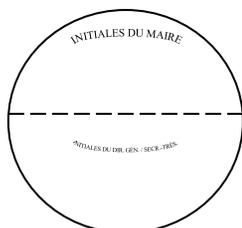
**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

#### IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

**QUE** la municipalité de informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2018-139

### DEMANDE AIDE FINANCIÈRE - VOLET DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Girardville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Rang St-Joseph Nord	12.76 km	Bois brut	40 000

**POUR CES MOTIFS:**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** la Municipalité de Girardville demande au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 12.76 km.

2018-140

**ADOPTION PROTOCOLE D'ENTENTE - LABRADOR PRODUCTION INC**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente (2018-01) avec Labrador Production inc visant à mettre les infrastructures d'épuration des eaux usées à la disposition de PRODUCTION LABRADOR INC pour le traitement de leurs eaux florales.

2018-141

**VENTE D'ARMOIRES ET HOTTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soient vendues à Attractions Boréales de vieilles armoires et une veille hotte du CPALC au montant de 100 \$ plus taxes.

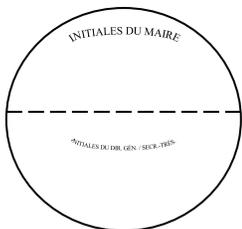
2018-142

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 483 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO S.Q.-17-03 CONCERNANT LES NUISANCES**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** le règlement portant le numéro 483 soit et est adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE



N° de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

### MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 483

### MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO S.Q.-17-03 CONCERNANT LES NUISANCES

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Girardville adoptait en 2017 le règlement numéro S.Q.-17-03 concernant les nuisances, lequel règlement est applicable par la Sureté du Québec;

**ATTENDU QU'**une problématique a été soulevée quant à la nature d'un bruit provenant d'un équipement appartenant à une municipalité;

**ATTENDU** la nécessité que toutes les municipalités du territoire de la MRC adoptent un règlement de modification similaire afin d'en faciliter l'application par les effectifs de la Sureté du Québec;

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci;

**ATTENDU QUE** présentation d'un projet de règlement ainsi qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 9 avril 2018;

#### EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**  
(résolution no 2018-142)

QUE le règlement portant le numéro 483 soit et est adopté par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie du présent règlement.

#### ARTICLE 2 : ARTICLE MODIFIÉ

L'article 6 du règlement no S.Q.-17-03 est modifié en ajoutant l'alinéa c) et qui se lira dorénavant comme suit :

#### « ARTICLE 6 : EXCEPTION

Les articles 2, 3, 4 et 5 ne s'appliquent pas lors de la production d'un bruit:

a) Provenant de la machinerie ou de l'équipement utilisé lors de l'exécution de travaux d'utilité publique, de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule entre 7 h et 21 h du lundi au samedi inclusivement;

b) Provenant d'équipements, des appareils amplificateurs de son, instrument de musique lors d'une manifestation publique ou d'une activité communautaire ou sportive ou un spectacle ou autre type de représentation, tenu sur la voie publique ou dans un parc public, ou produit par des personnes y participant ou y assistant dûment autorisées par la ville;

c) Provenant d'un groupe électrogène (génératrice) utilisé dans le cas d'une panne de courant ou lors d'un test de fonctionnement du dit groupe électrogène.»

#### ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

**QUE** soit levée la présente séance à 20:25 heures.

N° de résolution  
ou annotation

---

**Michel Perreault**  
**Maire**

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)  
du Code municipal.*

---

**Denis Desmeules**  
**Directeur général et secrétaire  
trésorier**

